



POINT RECYCLAGE

MOINS DE DÉCHETS ↓
ON S'Y MET !



1

Je trie mon verre, mes emballages, mes papiers, mes cartons et mes déchets alimentaires.

Le dépôt des déchets au pied des conteneurs est interdit et passible d'une amende.



2

J'ouvre le conteneur à l'aide de Ma Carte Déchets pour jeter mon sac 30L de déchets non-recyclables.

Si je n'ai pas de carte, je peux utiliser la trappe petits déchets.



En cas de dysfonctionnement, je me dirige vers un autre point.



3

Je vais en déchèterie pour recycler tous mes autres déchets.



Merci !

Avec **Ma Carte Déchets**, je peux accéder aux déchèteries de Guillestre, Vars, Risoul, Aiguilles et Ceillac.

Horaires et modalités : www.ccguillestroisqueyras.fr

Contact :

Guillestrois-Queyras
Communauté de communes

